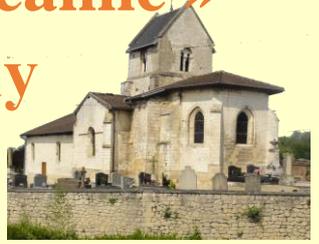


Devenez mécène en restaurant « Jeanne »

Cloche de l'église de Mutigny

La Chaussée-sur-Marne



Jeanne est dans le clocher depuis 1523. L'inscription qui la ceinture est :

« Les habitants de Mutigny m'ont fait faire et je suis nommée Jeanne-O mère de Dieu, souviens-toi de moi ».

Jeanne est classée au titre d'objet monument historique, de par l'intérêt public qu'elle présente au point de vue de l'histoire de la facture du patrimoine campanaire, en raison de son ancienneté.

Matériau : bronze

Le mécénat se définit comme le soutien matériel apporté, sans contrepartie directe de la part du bénéficiaire, à une œuvre ou à une personne pour l'exercice d'activités présentant un intérêt général. Il se traduit par le versement d'un don (en numéraire, en nature ou en compétence) à un organisme pour soutenir une œuvre d'intérêt général. Le bénéficiaire étant éligible au mécénat déductible, le don ouvre droit, pour les donateurs à certains avantages fiscaux.

En lançant cette opération de mécénat, l'association « La Chaussée-sur-Marne, Histoire et Patrimoine » a pour objectif de financer en partie la restauration de la fêlure de la cloche ainsi que le système de mise en service, sous forme de subvention versée à la commune de La Chaussée-sur-Marne, propriétaire.

Le nom des donateurs figurera, sauf volonté contraire exprimée sur le bulletin de souscription, sur les supports de communication afin de les remercier de leur générosité.

Dans l'hypothèse où les dons recueillis viendraient à excéder les besoins de cette opération de mécénat, l'association constituera dans ses comptes une réserve spéciale destinée à recevoir cet excédent et à financer une prochaine opération de restauration du patrimoine chausséen.



Association régie par la loi de 1901, son article 2 dispose qu'elle a pour objet la mise en valeur, la sauvegarde et la transmission du patrimoine architectural, culturel et environnemental du village de La Chaussée-sur-Marne.

Reconnue d'intérêt général.

L'association contribue actuellement à la restauration de statues classées du patrimoine chausséen.

Adresse : 17 grande rue de Coulmier 51240 La Chaussée-sur-Marne

A l'initiative de l'association « La Chaussée-sur-Marne, Histoire et Patrimoine »

Devenez mécène en restaurant « Jeanne »

Cloche de l'église de Mutigny à La Chaussée-sur-Marne

Bulletin de souscription

à renvoyer ou à déposer avant le

à Association « La Chaussée-sur-Marne, histoire et patrimoine »

17 grande rue de Coulmier 51240 La Chaussée-sur-Marne

Nom et Prénom.....

Adresse.....

.....

Code postal..... Ville.....

.....

Cachet de l'entreprise donatrice

Les versements et dons effectués au profit des organismes d'intérêt général ouvrent droit à réduction d'impôt à hauteur de 66% de leur montant et dans la limite de 20% du revenu imposable lorsque les donateurs sont des particuliers (article 200-1e du code général des impôts) et à hauteur de 60% des versements et dans la limite de 5% du chiffre d'affaires réalisé lorsque les entreprises sont assujetties à l'impôt sur le revenu ou à l'impôt sur les sociétés (art 238 bis-1b).

Je fais un don deeuros en

<input type="checkbox"/>	Chèque sur une banque française à l'ordre de l' « Association, La Chaussée-sur-Marne, Histoire et Patrimoine » 17 grande rue de Coulmier 51240 La Chaussée-sur-Marne
<input type="checkbox"/>	Virement bancaire ou postal sur le compte de l' « Association, La Chaussée-sur-Marne, Histoire et Patrimoine » <i>Copier à cet endroit le scan des réf de la banque</i>
Modalités particulières	
<input type="checkbox"/>	Je souhaite recevoir un reçu fiscal m'ouvrant droit à la réduction d'impôts aux conditions fixées par les articles 200 et 238 bis du code général des impôts. NB : aucun reçu fiscal inférieur à 5euros ne sera établi.
<input type="checkbox"/>	J'accepte que mon nom figure parmi la liste des donateurs remerciés sur les supports de communication utilisés par l'« Association, La Chaussée-sur-Marne, Histoire et Patrimoine ».

Date

Signature